



Compte-rendu du Comité Technique de Réseau du 6 décembre 2016

Un spectacle de fin d'année avec des cadeaux empoisonnés

Le CTR de ce jour ressemblait à une sorte de kermesse de Noël.

En effet, ce 6 décembre, jour de la St Nicolas, une hotte pleine de restructurations se présenta à nous, méchantes organisations syndicales!

Méchantes, tel fut notre point de vue, tant il s'agissait plus de la prestation d'une administration "père Fouettard". Nous n'avons heureusement pas eu droit au fouet et encore moins à la trique, quoiqu'à un certain moment, la tension fut palpable...

La liste des points à l'ordre du jour méritait bien cette parenthèse "humoristique", notamment quand on sait ce qui se prépare...

(Voir la déclaration préalable CFDT): resserrement du réseau comptable, réorganisations des DI suite à la réforme territoriale, centralisation de la TSVR au sein du SNDFR à Metz...

En toile de fond, des réformes à marche forcée, avec le principe du "coûte que coûte" (La CFDT en veut pour preuve la situation à l'END La Rochelle, où nos collègues stagiaires ont subi et subissent encore la **catastrophique** fusion des écoles, ou encore à celle de nos collègues du CSRH...)

Dès lors, au vu des sujets à l'ordre du jour, les organisations syndicales ont unanimement exigé:

- Un **tableau des restructurations à échéance 2020, pour l'ensemble des services douaniers, OP/CO AG** compris,
- La déclinaison des **effectifs de référence (ER)** pour 2017, par DR, à l'**appui du PAE** (plafond autorisé d'emploi);
- Un groupe de travail spécifique sur le déploiement de l'arme longue dont le projet de doctrine d'emploi ne satisfait pas les agents expérimentateurs.

Les points (de discorde) à l'ordre du jour ... et la DG qui déplore un dialogue social de façade

- **POINT 1 : Projet de modification de l'annexe 2 du décret N°2007-1665** (Extension du ressort territorial du SNDFR à la DI de Lyon et la DR de Midi-Pyrénées)

Vote CONTRE de l'ensemble des OS

- **POINT 2 : Projet d'arrêté relatif à l'organisation et aux missions du réseau comptable de la DGDDI :**

Vote CONTRE de l'ensemble des OS

- **POINT 3 : Plafond d'emploi autorisé pour 2017 :**

Vote CONTRE de l'ensemble des OS

- **POINT 4 : Approbation du plan national de formation pour 2017**

Vote CONTRE de l'ensemble des OS

- **POINT 5 : Arrêté du 9 juin 2011 portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état ; modification de l'annexe 3 (Répartition du nombre de sièges)**

Vote CONTRE de l'ensemble des OS

Comble du comble : La DG regrette l'inversion des rôles ...

Les jeux étant déjà faits sur l'ensemble des points soumis à vote et qui permettent, rappelons le, de valider des restructurations voulues par la DG, les organisations syndicales n'ont pas jugé nécessaire rentrer dans des débats stériles. A ce stade, l'unique réaction ne pouvait être que de nous positionner officiellement contre ces mesures .

Nous avons senti la direction générale quelque peu déstabilisée... le jeu habituel consistant à voir les représentants du personnel se démener pour avancer divers arguments et questionnements légitimes, sans que cela ne change rien au projet initial, n'a pas eu lieu. de toute évidence cela n'est pas du goût de nos dirigeants...qui regrettent certainement de ne pouvoir cette fois-ci se vanter d'avoir tenu des "échanges nourris" avec les représentants du personnel pour légitimer leurs réformes.

Le dialogue de façade n'est plus et la DG le regrette...

En tout état de cause, ces avis défavorables et unanimes obligent l'administration à reconvoquer le CTR au 15 décembre prochain. Un principe prévu pour permettre à l'administration de faire évoluer ses propositions et répondre à nos exigences. Nous vérifierons s'il convient de poser sur la table la définition même du dialogue social! La douane sera-t-elle à l'origine d'un débat plus général sur le sujet ?

vous trouverez sur notre site le communiqué intersyndical à l'issue de ce CTR :

https://finances.cfdt.fr/portail/theme/cfdt/communique-intersyndical-pour-le-ctr-du-6-decembre-2016-srv2_399194